

INDICATIONS D'APPLICATION RECOMMANDÉES FelTex® ET GARANTIE LIMITÉE DE 25 ANS

Avant installer FelTex

Assurez-vous que le tablier de toit est proprement fixé, ne présente pas d'important délaminage, de voiles, de cambrures, ou de séparations des chevrons, des fermes, ou des structures de support, et que celui-ci n'a pas de débris, qu'il est propre et lisse avant que la sous-couche ne soit appliquée.

FelTex doit être installé en utilisant des matériaux compatibles et conformément aux meilleures pratiques en bâtiment. Vérifiez que l'application soit conforme avec les codes du bâtiment en vigueur.

FelTex n'est pas conçu et n'est pas destiné à être le toit final ou primaire. Consultez votre représentant de ventes local pour plus d'informations.

Comme pour tous les matériaux de toiture, suivez toujours les pratiques de couverture sûres (OSHA) et les codes locaux de sécurité et de construction. Faites attention lorsque vous marchez ou lorsque vous êtes debout sur FelTex. L'humidité, la poussière, la neige, la glace, le débris, et les autres conditions de chantier pourraient modifier le coefficient de friction de FelTex. Défaut d'utiliser l'équipement de sécurité approprié et les chaussures recommandées peut causer des blessures graves ou la mort.

Installation – Points généraux

Les méthodes et les matériels de fixation doivent être conformes aux meilleures pratiques de construction et aux meilleures conditions locales de chantier. Vérifiez que l'application finale soit en conformité avec les exigences des codes du bâtiment en vigueur.

Les systèmes de toiture peuvent inclure des entretoits aérés ou non. Vérifiez la compatibilité en fonction de la région géographique, du type de structure, et des données techniques du toit, avec les codes du bâtiment en vigueur et/ou en consultant un professionnel du bâtiment, car FelTex est considéré un pare-vapeur. (< 1 perm).

Installez l'impression FelTex la face vers le haut, en position horizontale (parallèle) avec l'avant-toit, avec 4 pouces (102 mm) au minimum pour les recouvrements horizontaux, et 6 pouces (152 mm) pour les recouvrements verticaux. Les surplombs doivent être dans la direction de l'écoulement de l'eau, placés en shingle.

L'angle de déclivité fini minimum est de 2:12 (17%). Pour les angles de déclivité de 2:12 (17%) jusqu'à 4:12 (33%), les recouvrements doivent être augmentés de 25 pouces (635 mm).

Les attaches doivent être soit des clous de toiture résistant à la corrosion, ayant un diamètre de la tête de 3/8 pouces au minimum, soit des clous de toiture à tête en plastique, ayant un diamètre de la tête en plastique de 1 pouce au minimum. Les attaches doivent être à un angle de 90° du tablier de toit, et ils ne doivent pas être très serrés ou non serrés suffisamment.

Pour l'installation des tuiles à béton et/ou à argile, sans l'utilisation des lattages ou des contre-lattages, ou des bardages en planches avec des attaches mécaniques exposées, veuillez consulter System Components pour les indications d'application.

Exposition à court terme

Pour l'exposition à court terme (moins de 24 heures avant que l'installation primaire du toit ne soit finie), sans exposition à des précipitations ou à des vents intenses (tout signe de levée des sous-couches), les attaches résistant à la corrosion peuvent être utilisées en vue d'attacher nominalement la sous-couche, uniquement si cela est nécessaire afin de prévenir la distorsion autour des attaches dans les régions à haut trafic. La couverture finale du toit va attacher définitivement la sous-couche dans l'endroit destiné.

Exposition entre 2 et 29 jours

Les applications qui ne sont pas immédiatement couvertes (pendant 24 heures) par la couverture primaire de toit, ou qui sont exposées à des vitesses de vent primaires (la mille la plus rapide) supérieures à 90 milles par heure (145 km/heure, Code du bâtiment uniforme), ou à des vitesses de vent primaires (rafale de 3 secondes), supérieures à 110 milles par heure (177 km/heure), Code résidentiel international et Code du bâtiment international) devront être attachées en utilisant des attaches mécaniques résistantes à la corrosion, avec un espace de 12 pouces (304 mm) dans le centre, le long des recouvrements horizontaux et verticaux et de 24 pouces (610 mm) le long de la baguette de toiture sur la surface du toit.

Exposition entre 30 et 180 jours

Pour les applications des sous-couches qui ne sont pas couvertes par la couverture primaire du toit pendant 30 jours et/ou pour les applications se trouvant dans des zones exposées à des vents à vitesses rapides (tout signe de levée des sous-couches), la largeur des recouvrements doit être doublée et la fréquence des attaches doit être augmentée à 6 pouces (15,5 cm) dans le centre, pour les recouvrements verticaux et horizontaux, et à 12 pouces (30,5 cm) dans le centre, le long du centre de la baguette. De plus, il est recommandé qu'un matériau calfaté ou des produits d'étanchéité soient appliqués entre les recouvrements avant de les attacher, en vue de prévenir l'entrée de l'humidité dans les zones à des vents forts.

Pour la couverture de toit nécessitant de l'attachement par un système à voliges, les sous-couches doivent être attachées uniquement en préalable, avant l'attachement des lattages et des contre-lattages. Les lattages et les contre-lattages ne doivent pas être fixés directement au-dessus des attaches élevées, y compris les clous de toiture à tête en plastic.

Réparations

Réparer les dommages des sous-couches avec un matériau calfaté ou avec des produits d'étanchéité, tout en maintenant une étanchéité stricte contre l'eau autour de la zone endommagée et les surplombs doivent être dans la direction de l'écoulement de l'eau, placés en shingle. Assurez-vous que toute attache appliquée incorrectement est calfeutrée et/ou isolée en vue de prévenir toute entrée possible de l'humidité.

Précautions

FelTex peut être exposé à des rayons ultraviolets pendant 6 mois au maximum. Des conditions atmosphériques sévères et/ou des conditions locales de chantier peuvent nécessiter une période plus courte d'exposition. Veuillez contacter System Components pour plus d'informations.

FelTex n'est pas conçu pour fonctionner comme couverture primaire de toit, et est destiné à servir comme couche secondaire d'élimination de l'eau sous la majorité des matériaux de toiture en pente raide. Vérifiez la compatibilité avec les instructions d'installation en vigueur publiées par le fabricant des bardages en planches.

Vérifiez que l'application finale soit conforme aux codes du bâtiment en vigueur.

Ne pas installer sous des matériaux de toiture en cuivre, Cor-Ten® ou en zinc et en métal.

AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST OFFERTE POUR LA QUALITÉ MARCHANDE, LA COMPATIBILITÉ AVEC UN BUT SPÉCIFIQUE, OU AUTREMENT POUR DES APPLICATIONS EN DEHORS DE LA PORTÉE DE CES INSTRUCTIONS D'INSTALLATION. VEUILLEZ CONTACTER SYSTEM COMPONENTS POUR DES RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LA GARANTIE.

FelTex® est une marque déposée des System Components Corporation.

-
1. Utiliser un ciment de toiture en plastique peu solvant, sans contenu d'amiante, et de haute qualité, en conformité avec ASTM D 4586, Type 1 (sans amiante), avec les Indications fédérales SS-153 Type 1 (sans amiante). Le matériau calfaté à composition de butyle, d'uréthane, ou d'EPDM, ou bien des mastics comme la bande adhésive sensible à la pression peuvent être aussi utilisés.

Garantie limitée de 25 ans de FelTex®

System Components Corporation (le « Vendeur ») garantit à l'acheteur (l'« Acheteur »), que le produit, la couche de toiture synthétique **FelTex®** (ci-après nommée le « Produit »), à condition qu'il soit installé conformément aux strictes instructions d'application du Vendeur, va dissiper l'eau des applications de toiture en pente, à l'exception de ce qui est mentionné ci-dessous, pendant une période de vingt-cinq (25) ans à partir de la date de la facture de vente (la « Date d'entrée en vigueur »). **La garantie stipulée ci-dessus sera NULLE si : 1.) N'importe quelle partie du Produit est exposée à des rayonnements ultraviolets après l'installation des bardages en planches; ou 2.) Le Produit a été installé et laissé découvert sans bardages en planches pendant plus de 180 jours.**

En tant que seul remède de l'Acheteur sous cette garantie, le Vendeur devra, conformément à son seul choix, soit 1) réparer le Produit défectueux, soit 2) fournir un Produit de remplacement pour la portion du Produit qui a été prouvée être défectueuse dans les conditions de la garantie, soit 3) rembourser le prix d'acquisition de la partie défectueuse du Produit. L'Acheteur va supporter tous les frais de manutention et de transport.

L'Acheteur doit informer le Vendeur par un avis écrit sur tout défaut en 30 jours depuis la date de la découverte du défaut. Tel avis devra être envoyé à **Customer Service Manager, System Components Corporation, PO Box 2432, Issaquah, WA 98027**. Défaut de donner au Vendeur un avis dans les délais sur tout défaut, réparation non autorisée, altération, abus, ou mauvaise application du Produit par l'Acheteur, rend cette garantie NULLE.

Cette garantie sera appliquée uniquement à des fuites d'eau résultant seulement de la fabrication défectueuse du Produit et non pas de toute autre cause. Sans limiter les faits précités, le Vendeur n'aura aucune responsabilité pour les fuites ou les dommages résultant de:

1. Défauts de fabrication dans l'installation du Produit;
2. Conception structurelle inadéquate ou défectueuse, défauts structurels, distortion d'arrangement, fissurations ou ruptures du substrat de la base de toiture sur laquelle le Produit est appliqué, ou toute performance inadéquate des produits non fabriqués ou vendus par le Vendeur;
3. Tout dommage si le toit est altéré après l'installation initiale du Produit, même si une telle altération est par des additions structurelles, des changements, des remplacements, ou des installations d'équipements;
4. L'utilisation du toit dans d'autres buts que ceux pour lesquels il a été conçu;
5. Dommages chimiques, ou des défauts causés par tout autre substance chimique, incluant mais non limité à des graisses, des solvants, des huiles, ou d'autres produits chimiques;
6. L'échec du Propriétaire d'exercer des soins suffisants dans l'entretien du système de toiture et/ou du Produit;
7. Infiltration ou condensation de l'humidité dans, à travers ou autour des murs, des chaperons, de la structure de construction ou des sous-couches du matériau environnant;
8. Dommages résultant de la condensation au-dessous ou près du Produit;
9. L'eau stagnante, dormante, ou artificielle; le drainage doit répondre aux recommandations minimales en vigueur de l'Association canadienne ou nationale des entrepreneurs de toiture (NRCA ou CRCA);
10. Un trafic inhabituel, ou de l'utilisation comme zone d'entreposage ou comme endroit de récréation, ou pour des buts autres que celui pour lequel il a été conçu;
11. Dommages causés par des pénétrations (y compris des pénétrations par les attaches), des animaux, des ruptures, ou des fissures, des actes de vandalisme, des conditions abusives, des forces naturelles, telles que l'éclair, le vent, les tornades, les ouragans, et les tremblements de

terre, l'incendie, les cas de force majeure, ou tout autre cause indépendante du contrôle du Vendeur;

12. De l'installation de la couverture finale de toit au-dessous du Produit visiblement dégradé;

13. Rétraction du Produit.

Pour servir et non limité aux faits précités, le Vendeur ne va avoir aucune responsabilité sous cette garantie pour:

- (a) aucune variation de couleur ou de nuance de la Sous-couche;
- (b) tout dommage à l'intérieur ou à l'extérieur de tout bâtiment ou de toute propriété se trouvant dans ledit bâtiment;
- (c) tout coût contracté des réparations ou des éliminations; ou
- (d) tout coût lié à l'élimination de toute amiante ou d'autres matériaux ou déchets dangereux, présents dans le toit pour lequel la Sous-couche est installée.

Dans tous les cas, le Produit de remplacement est sous garantie uniquement pour le reste de la période de la Garantie originale de la Sous-couche.

Le Vendeur se réserve le droit de discontinuer ou de modifier n'importe quel de ses produits, sans en informer le Propriétaire, et ne va pas être tenu responsable par le Propriétaire pour le résultat de cette modification ou discontinuation. Le Vendeur ne va pas être responsable si les matériaux de remplacement varient en couleur, en comparaison avec le produit originel, comme résultat des changements du produit ou du vieillissement normal de celui-ci.

Les garanties y exprimées sont uniquement les garanties exclusives du Vendeur. Le Vendeur ne sera dans aucune circonstance responsable d'autres dommages, incluant, sans limitation, ou des dommages spéciaux, circonstanciels, punitifs, ou conséquents.

CETTE GARANTIE EST EXPRESSEMENT A LA PLACE DE TOUT AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU DE LA COMPATIBILITÉ AVEC UN BUT PARTICULIER.

Aucune partie de cette garantie ne peut être modifiée ou annulée que par un document écrit et signé par le Vendeur et par l'Acheteur. Aucune forme de transaction ou de performance, aucune utilisation de commerce ou défaut d'imposer tout terme ne sera utilisée pour modifier la garantie. L'Acheteur ne va désigner et ne va permettre aucun autre transfert de cette garantie sans l'approbation du Vendeur.

Si n'importe quel des termes y présentés sont non exécutoires, un tel terme sera limité uniquement en vue d'être exécutoire, et tous les autres termes vont rester en pleine force et en vigueur.

La garantie sera régie par les lois de l'Etat de Washington, indifféremment de ses conflits de lois, provisions, et la juridiction exclusive pour toute dispute résultant de cette garantie sera dans les Cours de l'Etat et fédéraux du King County (Comté King), Washington.

FelTex® est une marque déposée des System Components Corporation.